



# LEVERNOIS

## BULLETIN MUNICIPAL

### Séance du 8 février 2010

**Présents** : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Philippe WOLTERS, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Isabelle LENET, Didier BERNARD, Jean-Louis BAUDOIN,

**Absents excusés** : Catherine PION, Patrick THIBERT,

**Secrétaire de séance** : Marie-Josèphe ZABA

#### 1- REDEVANCE France TELECOM 2010

Le Conseil municipal fixe le tarif des droits de passage sur le domaine public routier et des servitudes à réclamer à FRANCE TELECOM au cours de l'année 2010.

Pour les artères de télécommunication : 35.53 Euros du km (enterré), 47.38 Euros du km (aérien)

Pour l'emprise au sol : 23.69 Euros par m<sup>2</sup>

FRANCE TELECOM déclare pour Levernois, 5.358 km d'artères en sous-sol et 4.19 km d'artères aériennes et 1 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (bornes), au premier janvier de l'année 2010

C'est donc la somme de  $35.53 \times 5.358 + 47.38 \times 4.19 + 23.69 \times 1 = 412.59$  Euros, qui reviendra à la Commune.

#### 2- TERRAIN COMMUNAL ZA LES BONNES FILLES

Le Conseil estime à 1.25 €/m<sup>2</sup> la partie du terrain communal cadastré ZA 252 qui sera cédée à l'acheteur du lot n°1 (parcelle initialement vendue à la Sté Demoisy).

Le bornage, à la charge de l'acheteur, de la section de terrain en question sera effectué par le géomètre Vuillemenot.

#### 3- LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise HARCHIES d'un montant de 1 196.00 € pour la création d'une ouverture entre l'atelier et le local du cantonnier.

#### 3- ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 50 € annuels pour soutenir son action de valorisation des édifices communaux non protégés comme elle l'a fait lors de la restauration de la croix.

#### 4- AMENAGEMENT DE SECURITE RUE BASSE-GRANDE RUE

Création d'un plateau surélevé et modification de zone à 30 km/h

Le maire présente le projet de sécurisation de la Rue Basse/Grande Rue afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

Le Conseil accepte l'estimation de l'ATA de Beaune d'un montant de 11 440.40 €H.T. soit 13 682.72 € TTC.

#### 5- ECLAIRAGE PUBLIC

Le SICECO émet le vœu de réglementer l'éclairage public. Il faudrait donc éteindre cet éclairage de 23h à 5h du matin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, n'entérine pas cette proposition mais décide l'extinction des projecteurs de l'église à partir d'1 heure du matin.

### LA RÉUNION D'INFORMATION ET DE CONCERTATION SUR LA COMMUNE EST FIXÉE

VENDREDI 12 FEVRIER à 18h SALLE DES FÊTES A LEVERNOIS

Programme de la réunion :

- rétrospective des actions municipales 2009, perspectives 2010

**Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 13 février.**

Le Maire,

Serge COLLAVINO